Prévention et médiation municipales

Le pôle prévention / médiation traduit la volonté de la municipalité de favoriser le vivre ensemble. Au service de ce projet, quatre agents effectuent un travail de terrain.

Pourquoi solliciter un médiateur ?

- Un renseignement dans vos démarches administratives.
- Faire remonter une demande auprès de la mairie.
- Signaler un dysfonctionnement sur la ville.
- Vous êtes au coeur d'un conflit et vous ne savez pas comment le résoudre.

Quelles sont ses missions ?

- Assurer une présence sociale sur toute la ville.
- Repérer et orienter les personnes en risque d'exclusion et de marginalisation.
- Organiser une présence humaine de proximité, faire l'interface entre les habitants et les institutions.
- Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants.

Comment faire appel aux médiateurs ?

Les agents de prévention et de médiation circulent partout dans la ville en journée et en soirée et répondent à l'ensemble de vos attentes. Vous pouvez aussi les joindre dès que vous le souhaitez.

Contact

Direction de la tranquillité publique
Mairie de Trappes
1, place de la République
78190
Trappes
01 30 69 17 59

Lundi : 14h-19h30
Mardi au vendredi : 8h45-12h et 14h-17h

Responsable Police Municipale: M.Potard